

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 26 novembre 2010

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et  
Equipements ruraux

N° CP-2010-14-6-6

**Service consulté**

**PROGRAMMES D'ASSAINISSEMENT (C213) ET D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE (C212)  
AUTORISATION DE PAIEMENT DES SOLDES ET PROROGATION DU DELAI DE  
VALIDITE D'UNE SUBVENTION**

Résumé : *Afin de pouvoir débloquer le solde de sept opérations d'assainissement figurant au programme 2007 pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lutter-Raedersdorf, il vous est proposé de proroger leur délai de validité jusqu'à la fin de l'exercice 2010. Par ailleurs, il vous est également proposé de proroger d'un an le délai de validité de l'opération d'Alimentation en Eau Potable figurant au programme 2007, au bénéfice de la Commune de Muhlbach-sur-Munster, soit jusqu'à fin juillet 2011.*

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lutter-Raedersdorf et la Commune de MUHLBACH-SUR-MUNSTER sont ou vont être confrontés à la déchéance triennale pour le paiement du solde des subventions allouées au titre des programmes 2007 suivants :

**- Assainissement (C213)**

Sept opérations ont été retenues par la Commission Permanente du 29 juin 2007 et les subventions notifiées le 9 juillet 2007. Les travaux ont été largement réalisés dans les délais impartis (dernier paiement d'acomptes en novembre 2008), mais classiquement pour les opérations d'assainissement le solde est gelé dans l'attente de la production de l'ensemble des Procès-Verbaux des essais d'étanchéité des nouveaux collecteurs.

Ces derniers venant d'être enfin produits et compte tenu de la lourdeur spécifique à cette procédure particulière, il vous est proposé de proroger jusqu'à la fin de l'exercice 2010 le délai de validité des opérations figurant en annexe 1, afin de permettre le versement de leurs soldes respectifs.

**- Alimentation en Eau Potable (C212)**

La subvention figurant en annexe 2, au bénéfice de la Commune de Muhlbach-sur-Munster, avait été programmée à notre demande sur la base du projet global (conduites d'adduction et nouveau réservoir) par la Commission Permanente du 13 juillet 2007 et notifiée le 24 juillet 2007.

Or si les conduites ont réellement pu être posées dans un délai classique, le démarrage de la construction du réservoir a été retardé pour des raisons de modification du Plan Local d'Urbanisme et de contestation qui en a découlé.

Si les travaux ont malgré tout démarré dans le délai imparti de trois ans, l'achèvement et la réception d'un tel ouvrage nécessitent plusieurs mois.

Dans ces conditions indépendantes de la volonté de la Commune et à titre exceptionnel, il vous est proposé de proroger d'un an le délai de validité de ladite subvention, soit jusqu'en fin juillet 2011.

Les imputations sont les suivantes : Programmes C212 et C213 – Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 26 NOVEMBRE 2010**

**ASSAINISSEMENT (C213)**

**Liste des opérations achevées dont le délai de validité doit être prorogé jusqu'à la fin de l'exercice 2010  
pour pouvoir procéder à leur solde**

**Annexe 1**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AST04064	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert Mairie-STEP à Lutter	72 520,00	11 603,20	10 320,80
AST04065	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecte rue de Raedersdorf à Lutter	41 310,00	24 786,00	12 209,40
AST04066	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecte rue des Prés à Lutter	9 300,00	2 325,00	2 207,70
AST04067	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert pont du centre – STEP (aval) à Raedersdorf	54 400,00	10 880,00	10 880,00
AST04068	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Collecteur de transfert pont du centre – STEP (amont) à Raedersdorf	60 000,00	12 000,00	2 460,30
AST04069	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Bassin de pollution de 132m3 à Raedersdorf	28 000,00	5 600,00	5 600,00
AST0470	<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LUTTER - RAEDERSDORF</b> Liaison rue d'Oltingue - rue des Prés à Raedersdorf	25 260,00	8 841,00	2 742,00
	Totaux	290 790,00	76 035,20	46 420,20

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C212)**

**Opération pour laquelle l'achèvement des travaux et la demande de solde nécessitent une prorogation  
d'un an du délai réglementaire de 3 ans**

**Annexe 2**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention d'origine	Montant théorique du solde	Montant réel du solde
AEP03628	MUHLBACH SUR MUNSTER Alimentation en eau du secteur de l'Altmatt	146 800,00	128 097,68	Non connu